

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

## Compte-Rendu de la Réunion Plénière du 22 avril 2025

### PARTICIPANTS

Etaient présents :

- Mme Dalila MESSEGHEM, Provisseure,
- M. Isadore REAUD, School Manager,
- M. Blaise FENART, Directeur des classes primaires,
- M. Christophe MONIER, Directeur administratif et financier,
- Mme Nadia ALTAMIRANO-PANZANI, membre du Bureau de l'APE,
- M. Pooripat PRUKSANUBAL, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Marisa PHIWKHAW, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Juthaporn COWAN, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Lalana SERMSUKSKULCHAI (en visioconférence),
- M. Therdsiddhi HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL, membre du Bureau de l'APE (en visioconférence)
- M. Axel GAUTHIER, représentant des personnels,
- Mme Chaunpit KHAMDEE, représentant des personnels,

Etaient excusés :

- Mme Lise TALBOT BARRÉ, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle
- Mme Sirikorn MANEERIN, Présidente de la FFE,
- M. Vincent ROUBINET, Vice-président de la FFE,
- M. Matthieu REYNAUD, Président du Bureau de l'APE,
- Mme Geneviève FAMY, membre du Bureau de l'APE.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chanikan BUAKAEW, assistante du Bureau de l'APE.

### CHRONOLOGIE DE LA RÉUNION

Heure de début : 14h05

Heure de fin : 15h50

### ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Adoption du projet d'ordre du jour et introduction de la réunion
2. Validation du compte-rendu de la réunion du 11 février 2025
3. Déclaration de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants
4. Commission Finances
5. Commission RH
6. Commission Cantine
7. Commission Travaux-Achats
8. Commission Communication
9. Commission AES
10. Commission Transports
11. Point de suivi : Groupe de travail Projet Immobilier LFIB 2032

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

12. Questions diverses

- Règlement de fonctionnement de l'APE avec propositions de modification

13. Date de la prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE

### **1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants.

### **2. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2025**

Le compte-rendu de la réunion du 11 février 2025 est approuvé par les membres présents de la réunion.

### **3. DÉCLARATIONS DE SITUATIONS POSSIBLES DE CONFLIT D'INTÉRÊT DE LA PART DES PARTICIPANTS**

Aucune déclaration de situation de conflit d'intérêt n'est faite par les membres.

### **4. COMMISSION FINANCES**

La Commission Finance s'est réunie pour faire le point sur l'exécution budgétaire trimestrielle. Le DAF rappelle sa méthode de présentation : découpage du budget annuel en quatre trimestres, analyse des dépenses et des recettes sur chaque période, afin de vérifier la conformité avec les prévisions et ajuster si nécessaire.

Il précise que les recettes sont généralement plus simples à estimer et à vérifier de manière périodique. La prévision des dépenses varie quant à elle selon la nature des dépenses. Plus simple pour les dépenses récurrentes liées à des contrats par exemple, un peu plus difficile pour les dépenses d'enseignement par exemple car cela dépend des projets, des enseignants et de la programmation qui peut varier d'un mois, ou d'une période sur l'autre.

La présentation globale montre qu'à l'issue d'un premier trimestre d'exécution, les dépenses et les recettes sont conformes aux prévisions, ce qui constitue un point positif. Certains chapitres de dépenses sont sous-consommés sur la période (ex. chapitre 60). En revanche, l'exécution des recettes est absolument conforme sans marge de manœuvre.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

### Dépenses

Nature de charges	1er TR 2025	Exécuté 1er TR 2025	Ecart	Taux d'exécution
<b>Achats</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>14 115 000,00</b>	<b>11 758 284,80</b>	<b>2 356 715,20</b>	<b>83,30%</b>
<b>Sous traitance et services extérieurs</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>11 730 580,00</b>	<b>11 868 435,38</b>	<b>-137 855,38</b>	<b>101,18%</b>
<b>Autres services extérieurs</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>9 719 467,00</b>	<b>9 517 771,52</b>	<b>201 695,48</b>	<b>97,92%</b>
<b>Impôts et taxes et versement assimilés</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>194 000,00</b>	<b>165 392,69</b>	<b>28 607,31</b>	<b>85,25%</b>
<b>Charges de personnel (contrats locaux)</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>49 209 249,00</b>	<b>48 852 263,73</b>	<b>356 985,27</b>	<b>99,27%</b>
<b>Autres Charges de gestion courante</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>43 750 000,00</b>	<b>44 076 769,82</b>	<b>-326 769,82</b>	<b>100,75%</b>
<b>Charges financières</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-15775,19</b>	<b>15775,19</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>128 718 296,00</b>	<b>126 223 142,75</b>	<b>2 495 153,25</b>	<b>98,06%</b>

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

### *Achats :*

Ce chapitre est sous-consommé, particulièrement en ce qui concerne les dépenses d'enseignement et plus particulièrement les projets pédagogiques qui n'ont pas été réalisés à la hauteur de ce qui était prévu. Par exemple, dans le cadre du projet PROZAP Foot, 19 délégations avec 700 élèves étaient initialement prévues. Finalement, seules 14 délégations avec 524 élèves ont participé, entraînant des dépenses inférieures aux prévisions.

Certaines dépenses informatiques dont la réalisation avait été prévue sur ce trimestre n'ont pas été réalisées mais elles le seront vraisemblablement les trimestres suivants, il s'agit d'un simple décalage dans le temps..

Sur le poste « électricité et fluides », important en termes de dépenses, la consommation est conforme aux prévisions. Aucun écart notable n'est à signaler.

Globalement, une sous-consommation de 2 356 715 THB à ce stade de l'année est constatée sur les achats, correspondant à un taux d'exécution de 83,30 % par rapport aux prévisions.

### *Sous traitance et services extérieurs*

En sous-traitance et services extérieurs, l'exécution budgétaire est proche de 100 % avec un dépassement de 137 000 THB, principalement dû à des travaux de maintenance imprévus (carrelage endommagé au secondaire, réparations à la cuisine, plomberie, etc.).

### *Autres services extérieurs*

Le taux d'exécution est de 97,92 %, en ligne avec les prévisions. Les dépenses de restauration, représentant 50 % du budget, ont été correctement anticipées, sans surconsommation constatée. À noter également l'internalisation des logiciels comptables et de paie, générant une économie sur les prestations extérieures. Toutefois, des frais de licence logicielle et d'honoraires juridiques pour le recouvrement des impayés viennent compenser partiellement ces économies mais avaient été néanmoins budgétées.

### *Impôts et Taxes*

Sur les impôts, l'exécution est conforme, avec un taux de 85,25 %, sans points d'alerte notables.

### *Charges de personnel*

Concernant les dépenses de personnel, le taux d'exécution est de 99,27 %, avec un léger excédent d'environ 356 985 THB, reflétant une bonne maîtrise de ce chapitre de dépenses, essentielle au bon équilibre budgétaire.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

### *Autres Charges de gestion courante*

Pour les autres charges de gestion courante, un dépassement budgétaire de 326 769 THB est constaté. Il s'explique par une sous-estimation initiale de la contribution AEFÉ sur les droits de scolarité, un écart qui devrait se régulariser au second trimestre.

En conclusion, les résultats montrent une marge nette de 2 495 153 THB, avec un taux d'exécution global des dépenses de 98,06 %. Cette bonne tenue est principalement due aux économies réalisées sur les projets pédagogiques non réalisés.

### Recettes

Nature des recettes	1er TR 2025	Exécuté 1er TR	Ecart	Taux d'Exécution
<b>Prestations de services</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>119 091 500,00</b>	<b>118 974 119,69</b>	<b>-117 380,31</b>	<b>99,90%</b>
<b>Autres produits des activités annexes</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>840 000,00</b>	<b>1 034 345,85</b>	<b>194 345,85</b>	<b>123,14%</b>
<b>Subventions et dons</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>6 700 000,00</b>	<b>6 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00%</b>
<b>Produits financiers</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 250,14</b>	<b>250,14</b>	<b>102,50%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>Reprises sur provisions pour risques et charges</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>126 641 500,00</b>	<b>126 718 715,68</b>	<b>77 215,68</b>	<b>100,06%</b>

Le taux d'exécution global des recettes est de 99,90 %, conforme aux prévisions, avec une sous-consommation légère de 117 380 THB. Les frais de scolarité, de cantine et d'activités extrascolaires compensent la baisse des droits de première inscription (- 745 000 THB). Toutefois, une tendance préoccupante est constatée, le LFIB enregistre une baisse continue du nombre de nouveaux inscrits depuis 2022, en particulier presque aucune nouvelle inscription d'élèves thaïlandais cette année, malgré des efforts de communication renforcés.

Concernant les autres activités annexes, un léger écart de 194 345 THB est observé, lié à la location des locaux et du parking par le nouveau prestataire qui paie une redevance plus élevée.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Globalement, le budget recettes prévu, 126 641 500 THB est respecté avec un léger excédent de 77 215 THB. La vigilance reste de mise jusqu'à fin juin, période clé pour confirmer la trajectoire budgétaire de l'année.

### Investissement

#### Nature des Investissements

matériel informatique	Budget	Réalisé	Ecart
<i>matériel informatique</i>	4 657 000,00		
Pc portable et video projecteur		140 960,00	
70 chromebooks		1 169 000,00	
<b>Total</b>	<b>4 657 000,00</b>	<b>1 309 960,00</b>	<b>3 347 040,00</b>

TRAVAUX	Budget	Réalisé	Ecart
rénovation de la cantine	4 500 000,00		
rénovation toilette de la cantine	800 000,00		
Rampe d'accès personnes à mobilité réduite bâti	250 000,00		
<b>Total</b>	<b>5 550 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 550 000,00</b>

Investissements travaux non définis	Budget	Réalisé	Ecart
<i>Travaux non définis</i>	500 000,00		
<b>Total</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>

matériels ou autres non définis	Budget	Réalisé	Ecart
	500 000,00		
<i>installation filtres à eau et cuve de stockage à la cantine</i>		81 790,03	
<i>climatiseur</i>		28 500,00	
<b>Total</b>	<b>500 000,00</b>	<b>110 290,03</b>	<b>389 709,97</b>

<b>TOTAL acquisitions 2025</b>	<b>11 207 000,00</b>	<b>1 420 250,03</b>	<b>9 786 749,97</b>	<b>12,67%</b>
--------------------------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------

Peu de dépenses sur le premier trimestre, période principalement consacrée à la préparation des projets de travaux pour l'été. Les travaux majeurs, notamment ceux liés à la cantine, sont en cours de programmation et interviendront principalement durant l'été.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

À ce jour, 1 309 000 THB ont été engagés pour des dépenses informatiques ainsi que 110 290 THB pour l'acquisition de petits matériels, soit 12 % du budget d'investissement.

### Impayés

A la date du 8 avril 2025, le montant total des impayés s'élève à 27 364 765 THB, contre 26 245 094 THB à la même période de l'année précédente. Cela marque une amélioration en termes de recouvrement avec possiblement moins de dossiers problématiques cette année.

Deux profils se dessinent :

- Certains parents rencontrent de véritables difficultés et n'ont pas du tout réglé,
- D'autres régularisent progressivement leur situation.

La tendance actuelle laisse espérer un meilleur résultat sur les impayés d'ici la fin de l'année scolaire.

#### Point sur les impayés à la date du 8 avril 2025

Impayés antérieurs à l'année scolaire 2024-2025(élèves non admis)	2 871 582,06
Impayés antérieurs à l'année scolaire 2024-2025 (élèves admis)	386 289,02
Impayés sur la période 1er septembre-15 mars 2025 (avant appel dernière tranche)	2 283 434,95
Impayés sur la période 15 mars - 30 juin 2025 (hors DPI)	21 823 459,81
<b>TOTAL</b>	<b>27 364 765,84</b>

#### Point sur les impayés à la date du 30 avril 2024

Impayés antérieurs à l'année scolaire 2023-2024 (élèves non admis)	1 938 646,03
Impayés antérieurs à l'année scolaire 2023-2024 (élèves admis)	340 671,56
Impayés sur la période 1er septembre-15 mars 2024 (avant appel dernière tranche)	4 815 764,36
Impayés sur la période 15 mars - 30 juin 2024	19 150 012,31
<b>TOTAL</b>	<b>26 245 094,26</b>

#### Point sur les impayés à la date du 24 avril 2023

Impayés antérieurs à l'année scolaire 2022-2023 (élèves non admis)	1 786 493,07
Impayés antérieurs à l'année scolaire 2022-2023 (élèves admis)	1 360 259,72
Impayés sur la période 1er septembre-15 mars 2023 (avant appel dernière tranche)	2 536 555,48
Impayés sur la période 15 mars - 30 juin 2023	20 091 303,13
<b>TOTAL</b>	<b>25 774 611,40</b>

#### Pour info point en 2022-2023 avant restitution T1 2023

Impayés antérieurs à l'année scolaire 2021-2022	7 555 059,13
Impayés sur la période 1er septembre -15 mars 2022 (avant appel dernière tranche)	8 316 844,00
Impayés sur la période 15 mars - 30 juin 2022	20 938 679,08
<b>TOTAL</b>	<b>36 810 582,21</b>

## **RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE** **– ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Mme PANZANI soulève les préoccupations des parents élus concernant l'absence de communication claire sur la stratégie financière de l'établissement. Elle exprime l'inquiétude des parents face aux augmentations récurrentes des frais de scolarité et au manque de visibilité sur le projet immobilier 2032. Elle souligne également la difficulté à expliquer ces éléments à la communauté scolaire et évoque l'impact potentiel de la baisse des effectifs sur les charges futures.

En réponse, M. MONIER précise que l'établissement n'est pas en difficulté financière, mais qu'il existe des points d'attention nécessitant une gestion prudente. Il rappelle que les augmentations de frais de scolarité sont restées limitées ces dernières années (+2% par an) et qu'une nouvelle hausse est prévue pour anticiper les évolutions de la masse salariale et maintenir la dynamique pédagogique. Concernant le projet 2032, il explique qu'il veille à ce que des droits de première inscription soient strictement dédiés à de l'investissement présent ou futur et non à financer le fonctionnement courant de l'établissement. Il souligne également que l'établissement adapte sa structure financière en fonction des effectifs pour éviter une hausse trop importante des frais de scolarité.

M. GAUTHIER interroge sur la diminution du nombre de projets Prozap. M. MONIER précise que cette baisse des dépenses est principalement liée au nombre moins important de délégations accueillies que prévu initialement. Il ajoute que l'établissement s'efforce d'élargir l'offre de projets pédagogiques en développant des activités pluridisciplinaires, notamment dans les domaines scientifiques et culturels, afin de ne pas concentrer uniquement les projets autour du sport.

Mme KHAMDEE pose une question sur l'organisation des échéances de paiement des frais de scolarité et demande s'il serait possible de facturer avant le début de chaque trimestre. M. MONIER répond que, pour des raisons liées à la gestion des commissions de bourses scolaires, ainsi qu'en raison du faible taux d'impayés, environ 1%, l'établissement choisit de maintenir son calendrier actuel de facturation. Il précise que la situation est sous contrôle et que ce fonctionnement permet de garantir une scolarité complète aux élèves même en cas de difficultés financières ponctuelles rencontrées par certaines familles.

### **5. COMMISSION RH**

Les recrutements de plusieurs postes ont récemment été finalisés : un poste d'enseignant en SVT, un poste d'enseignant en Technologie, un poste pour l'aide aux devoirs, ainsi que trois postes en anglais au primaire, deux postes fixes et un en remplacement d'un an.

La situation de certains postes évoqués lors de la précédente réunion est également clarifiée. Le poste du Point Écoute, initialement déclaré comme susceptible d'être vacant, ne le sera finalement pas : l'agent concerné a confirmé son maintien en poste. En revanche, la Conseillère Principale d'Éducation (CPE) actuellement en fonction a confirmé son départ, ce qui justifie le lancement du recrutement en cours. Des entretiens ont été engagés pour ce poste, mais le processus n'est pas encore achevé.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Par ailleurs, bien que certains postes de professeur des écoles ne soient pas encore confirmés vacants, des entretiens ont été menés par anticipation. Un classement des candidats a été établi afin de pouvoir proposer rapidement un poste si une vacance se confirmait.

### 6. COMMISSION CANTINE

La commission cantine s'est réunie le 3 avril afin de faire un point complet sur les suites de l'incident alimentaire survenu récemment, de dresser le bilan des mesures mises en place, d'évoquer les enjeux contractuels avec le prestataire EPICURE, et de réfléchir aux perspectives pour l'année à venir.

Concernant les mesures prises après l'incident, plusieurs actions concrètes ont été engagées :

- Un contrôle quotidien du taux de chlore a été effectué quotidiennement sur les réservoirs d'eau alimentant la cuisine pour confirmer une saturation continue en chlore.
- Un système de traitement de l'eau par osmose inverse a été installé. Ce dispositif, d'une capacité de 5 000 litres, couvre l'ensemble des points d'eau utilisés pour la cuisson et le lavage des aliments, garantissant ainsi une eau de qualité. Les mesures du taux de chlore ne sont plus nécessaires depuis que le système de traitement est en place.
- Un nouvel évier a été installé pour assurer une séparation du lavage exclusif des ustensiles, afin d'éviter tout risque de contamination croisée avec les aliments.
- Des pinces de service ont été ajoutées pour empêcher les élèves de se servir en pain directement avec les mains,
- Les anciennes poubelles ouvertes ont été remplacées par des modèles refermables.
- Un réaménagement du rangement des ustensiles a également été effectué, avec une séparation claire par taille, et une interdiction stricte de stockage au sol.

D'un point de vue sanitaire, l'établissement a fait l'acquisition de matériel pour permettre des prélèvements d'échantillons de selles et de vomi en cas d'incident via l'infirmerie.

Dans cette optique, un deuxième congélateur de conservation d'échantillons alimentaires sera installé à la cantine du LFIB pour permettre un contrôle indépendant.

Mme PANZANI aborde la question du contrat liant l'établissement au prestataire en s'interrogeant sur les conséquences possibles de l'incident du point de vue contractuel et assurantiel. Elle rappelle l'importance de disposer d'un cadre écrit permettant d'encadrer les responsabilités, soulignant que, même en l'absence de dommages graves pour l'établissement cette fois-ci, de tels événements doivent laisser des précédents formels pour prévenir les dérives et garantir la sécurité des élèves.

En réponse, M. REAUD précise qu'à sa connaissance, le contrat ne prévoit pas de clauses spécifiques pour ce type de situation, mais qu'il mentionne la possibilité de résiliation immédiate en cas de manquement grave. Cette option n'a cependant pas été envisagée à ce stade. M. MONIER ajoute que cette réflexion s'inscrit dans une dynamique plus large visant à

## **RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE**

### **– ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

clarifier les responsabilités à travers la création d'une « charte de la preuve ». Cela implique notamment l'installation prochaine d'un second congélateur destiné à la conservation sécurisée des échantillons alimentaires, permettant à l'établissement de constituer des éléments de preuve exploitables en cas de nouveau problème.

M. GAUTHIER interroge sur l'existence d'un document officiel donnant la responsabilité de l'incident à EPICURE. M. REAUD confirme qu'aucune déclaration officielle de ce type n'a été transmise par EPICURE qui reconnaît une éventuelle responsabilité dans l'incident. Les enquêtes sanitaires n'ont pas permis d'établir un lien formel entre l'intoxication et les spaghettis servis ce jour-là. Malgré de fortes présomptions, aucune preuve irréfutable n'a pu être apportée.

Mme. MESSEGHM rappelle que c'est précisément ce flou qu'il s'agit de lever à l'avenir, en mettant en place un protocole solide permettant d'objectiver les responsabilités. Elle réaffirme que les mesures déjà mises en œuvre visent à éviter que l'établissement ne se retrouve à nouveau sans moyen de preuve en cas d'intoxication alimentaire.

Mme PANZANI souligne l'importance de garder une trace écrite de cette situation, à la fois pour protéger l'établissement et pour cadrer les futures relations contractuelles avec les prestataires.

M. REAUD rappelle également que le contrat actuel arrive à son terme à la fin de l'année prochaine. Un nouveau cahier des charges sera lancé, permettant d'intégrer d'éventuelles exigences renforcées sur les aspects sanitaires.

Une rencontre avec la direction d'EPICURE aura lieu pour permettre d'obtenir une réponse officielle et renouer un dialogue de confiance.

Mme MESSEGHM informe qu'une demande, concernant la possibilité d'étendre le service de cantine pour les lycéens au-delà de 13h15, potentiellement jusqu'à 14h a été transmise à EPICURE. La réponse du prestataire est attendue. Il a toutefois été précisé que si cela entraînait une éventuelle majoration tarifaire ce serait problématique, car les frais de la cantine de l'établissement pour l'année prochaine ont déjà été validés.

## **7. COMMISSION TRAVAUX-ACHATS**

La commission s'est réunie pour faire le point sur plusieurs projets en cours.

Concernant le projet de rénovation de la cantine, le prestataire chargé de la conception a été sélectionné, et deux réunions de travail ont déjà eu lieu. Ces échanges ont permis de poser les bases d'une première proposition, qui sera affinée lors de la prochaine réunion prévue le vendredi 25 avril. À cette occasion, des choix plus larges concernant le mobilier et la décoration seront proposés. Il a également été évoqué la nécessité d'associer davantage les élèves et le personnel au processus, notamment à travers des consultations ou sondages, afin de favoriser leur adhésion au projet.

## RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

En ce qui concerne l'accessibilité du bâtiment secondaire aux personnes à mobilité réduite, des travaux sont programmés pour l'été. Il s'agit d'un chantier plus complexe que prévu, qui nécessite la mise en place de fondations solides pour soutenir les rampes. Ces travaux ne peuvent être réalisés durant les petites vacances car ils demandent un temps d'intervention plus long que 15 jours.

La sécurité du bâtiment secondaire est également abordée. Un rapport d'expertise a confirmé la solidité de la structure. Ce rapport a été communiqué aux collègues. Par ailleurs, dans le contexte post-séisme, une autre expertise commandée par l'établissement, réalisée par un prestataire ayant contrôlé les bâtiments de l'Alliance française, a également conclu l'absence de danger structurel. Le rapport signé est en attente de transmission officielle.

Mme PANZANI soulève une inquiétude concernant la qualité de l'air. Elle rappelle qu'en Thaïlande, le ministère de l'Éducation avait explicitement imposé aux écoles internationales certaines conditions d'ouverture en période de forte pollution, notamment la nécessité de systèmes de purification de l'air. Cette exigence ne s'appliquait pas aux écoles publiques, souvent moins bien équipées. Elle souligne l'importance de savoir si l'établissement est bien conforme aux recommandations officielles en vigueur. Cette question revient fréquemment, notamment de la part des parents d'élèves de maternelle. Par ailleurs, elle observe également que les données relevées localement ne concordent pas toujours avec celles de Singapour, souvent utilisées comme référence dans la région, ce qui interroge sur la fiabilité ou la sensibilité des capteurs selon leur emplacement.

M. REAUD répond qu'à ce jour, l'établissement dispose d'un protocole de mesure de la pollution qui repose sur des capteurs installés à l'extérieur, ainsi que sur des filtres de modèle Filtrete de la société 3M installés dans tous les climatiseurs de toutes les salles de classes et espaces fermés du lycée. Les relevés de qualité de l'air effectués dans les salles de classe lors des périodes de pics de pollution ne justifient pas l'achat de purificateurs d'air supplémentaires, car l'air mesuré reste de bonne qualité. Il présente aux membres de la réunion les tableaux de relevés de qualité de l'air dans les classes, qui sont transmis au personnel en cas de pic.

Mme PANZANI suggère que la communication auprès des familles pourrait être renforcée, par exemple à travers un bulletin régulier ou l'installation de capteurs visibles dans certaines salles, permettant à tous de suivre les données en temps réel.

La direction reste attentive à ces préoccupations et envisage d'équiper certaines salles si cela devient nécessaire. Le School Manager rappelle un point important. Il n'est pas possible de baisser le niveau de pollution de l'air en extérieur et il est nécessaire de sensibiliser les efforts sur le port du masque, qui reste peu fréquent, y compris chez certains élèves et personnels. Cet aspect constitue un point faible sanitaire. La direction prévoit de confier au CHSCT le soin de retravailler et clarifier ce protocole afin de le rendre plus lisible et de renforcer la sensibilisation de l'ensemble de la communauté scolaire.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

### 8. COMMISSION COMMUNICATION

La commission communication s'est réunie le 10 avril pour aborder plusieurs sujets liés à la communication du LFIB.

Un point important concerne le site internet de l'établissement. Une réunion a eu lieu avec le prestataire chargé du développement du site afin de mettre en place de nouveaux outils facilitant la rédaction d'articles plus étoffés. L'objectif est de proposer sur le site des contenus plus complets que les simples publications issues des réseaux sociaux, tout en conservant un lien vers ces derniers. Pour les événements importants, il sera donc possible de lire un article détaillé, avec, en complément, un accès aux publications diffusées sur les réseaux. Un travail est également en cours pour proposer une version thaïlandaise du site. Il a été décidé de s'appuyer sur des outils de traduction automatique tels que Google Translate ou l'intelligence artificielle, en partant de la version anglaise comme base de traduction.

Concernant les visuels de présentation des instances du LFIB (Bureau de l'APE, Conseil d'école, Conseil d'établissement), des propositions graphiques simplifiées avaient été partagées en commission. Toutefois, des avis divergents ont nécessité de les soumettre à l'arbitrage de M. Raynaud. La finalisation de ces visuels reste en attente avant leur mise en ligne.

M. REAUD évoque également l'affichage publicitaire du LFIB dans certains quartiers de Bangkok. Ces panneaux ont suscité des retours positifs en termes de visibilité, mais aucune augmentation notable des inscriptions n'a été constatée à ce jour.

En ce qui concerne le travail de l'influenceuse recrutée pour améliorer la visibilité du lycée, un plan de publications hebdomadaire, structuré autour de thématiques variées, avait été proposé en début de mission. Toutefois, plusieurs membres ont exprimé leur déception face à l'impact limité de ce travail. Bien que le nombre de vues ait augmenté, cela ne s'est pas traduit par une hausse significative des inscriptions.

Mme PANZANI observe que certains événements majeurs, comme le tournoi de football PROZAP, n'ont pas du tout été relayés sur les canaux de l'influenceuse, alors qu'ils mobilisent d'importantes ressources du lycée. Elle insiste sur la nécessité d'un meilleur encadrement de ses interventions, ainsi que sur l'importance d'un suivi de planification cohérent. Il a été rappelé que lors de l'appel d'offres, il avait été recommandé que l'école communique en amont les événements clés à couvrir. Le manque de présence de l'influenceuse sur certaines actions, malgré l'impact potentiel, soulève des inquiétudes sur l'efficacité du contrat.

Mme MESSEGHM explique les difficultés internes liées au remplacement de la responsable de communication, actuellement en congé maternité. La personne recrutée en intérim a mis fin prématurément à son contrat, en raison de difficultés de gestion de la charge de travail et d'un manque d'expérience. En attendant le retour de la responsable, prévu début juin, les missions ont été redistribuées entre plusieurs membres du personnel afin d'assurer une continuité minimale. Elle confirme également que la direction prévoit un échange avec l'influenceuse pour clarifier les attentes.

## **RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

M. REAUD reconnaît que le tournoi PROZAP n'avait pas été intégré dans le calendrier de publications de l'influenceuse, en raison d'un défaut d'anticipation. Cependant, M. MONIER précise que, pour cet événement, un dossier de presse avait été monté et proposé à une chaîne de télévision locale, sans succès. Un vidéaste professionnel a toutefois été missionné, ce qui permettra une communication différée. Il reconnaît également que l'influenceuse s'est principalement concentrée sur le primaire et la maternelle, et souligne la contrainte du droit à l'image, notamment dans les événements sportifs, qui complique certaines prises de vues.

La direction reconnaît que la stratégie de communication actuelle, bien que engagée, est encore perfectible. Des ajustements sont nécessaires, tant dans la gestion du contrat de l'influenceuse que dans la coordination globale des actions de communication, afin de mieux valoriser l'ensemble des activités de l'établissement et renforcer son attractivité, notamment auprès du public thaïlandais.

M. GAUTHIER propose de renforcer la coopération avec les écoles françaises de Bangkok, notamment Acacia et La Petite École. Il regrette le manque de lien systématique entre ces établissements et le lycée et insiste sur l'importance de développer des activités régulières entre les élèves de ces écoles et ceux du lycée, au-delà d'actions ponctuelles.

M. MONIER rappelle que plusieurs élèves de ces établissements rejoignent le LFIB, bien que ce choix dépende aussi des projets professionnels des familles ou de leur intérêt pour d'autres systèmes éducatifs. Il estime que la transition fonctionne globalement bien. M. FENART complète en précisant que nombreuses actions sont déjà menées : visites du lycée pour les parents, réunions régulières entre les directions des écoles partenaires, et autres initiatives de liaison. Il souligne cependant qu'il n'est pas possible d'imposer un choix aux familles, notamment lorsque celles-ci sont attirées par un système bilingue ou anglophone. Il observe une amélioration cette année, avec une moitié des élèves de CP issus d'Acacia et de La Petite École, alors qu'ils étaient moins nombreux l'année précédente. Ce résultat semble davantage lié à un regain d'intérêt pour le système français qu'à un changement profond dans la communication.

### **9. COMMISSION AES**

La commission AES s'est réunie le mercredi 9 avril afin de faire un point sur le suivi qualité des AES. Un tour d'observation des activités a été réalisé avec la responsable d'AES. Il en ressort que la qualité des activités est globalement satisfaisante : il ne s'agit pas de simples temps de garderie, mais bien d'activités structurées avec de véritables objectifs pédagogiques. Quelques dysfonctionnements organisationnels ont été relevés, mais ont été rapidement et efficacement corrigés.

La commission a également actualisé un document ancien définissant les règles de fonctionnement à destination des animateurs. Ce document sera diffusé à la rentrée de septembre. Par ailleurs, dans le cadre de la révision des contrats des animateurs, une réflexion a été engagée sur l'intégration de clauses spécifiques liées au SET Boarding ainsi qu'à l'ajout d'un terme de référence. Des modèles ont été proposés et seront validés lors de la prochaine commission, en vue de leur mise en place pour la rentrée prochaine.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

### 10. COMMISSION TRANSPORTS

La Commission Transport ne s'est pas réunie durant cette période. Aucun suivi particulier ni action spécifique n'a été engagé par la commission.

### 11. POINT DE SUIVI : GROUPE DE TRAVAIL PROJET IMMOBILIER LFIB 2032

M. REAUD rappelle qu'une offre financière a été officiellement transmise à la famille propriétaire sous forme d'une lettre rédigée par un avocat. Cette offre vise à garantir la stabilité foncière du projet à long terme. L'offre actuelle est plus avantageuse que celle formulée il y a 2-3 ans. Elle a été décidée conjointement par les représentants du LFIB, de l'ambassade, de la FFE et des parents et porte sur une durée maximale d'occupation de 30 ans.

La direction a pu réussir à organiser une réunion avec les propriétaires du terrain, prévue pour le 23 avril en présence de six membres de la famille, représentant les 14 propriétaires. Le LFIB sera accompagné de la COCAC de l'ambassade de France et de l'avocat du groupe de travail. La famille ayant discuté collectivement de l'offre, un retour officiel est attendu lors de cette rencontre.

Au nom de l'APE, Mme PANZANI demande qu'un plan d'action soit défini par le groupe de travail dès réception de la réponse des propriétaires. Cette démarche devient urgente, les parents comme les équipes enseignantes s'inquiètent du manque de visibilité sur l'avancement du projet.

M. REAUD précise que, une fois la réponse des propriétaires reçue, se réunira pour en prendre connaissance, analyser son contenu et définir les prochaines étapes. Ce retour permettra enfin de relancer le processus. Quelle que soit la réponse, un plan d'action sera mis en place pour envisager la suite du projet.

### 12. QUESTIONS DIVERSES

La discussion porte sur la modification du fonctionnement du bureau de l'APE, en particulier concernant leurs rôles et leur accès aux locaux de l'établissement.

Lors de la réunion, deux points de modification du règlement de l'APE ont été évoqués :

- Le mode de vote au sein de l'association voté lors de la réunion du 11 février 2025
- L'accès des membres du bureau de l'APE à l'établissement, en lien avec la Charte de protection de l'enfance.

Un ajout d'article est proposé par la direction dans la section 11.12 du règlement, relatif aux fonctions de l'APE :

*« 11.12. Afin de pouvoir exercer leur rôle efficacement dans le cadre des commissions et des groupes de travail, les parents membres du Bureau de l'APE doivent pouvoir accéder à*

## **RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L’APE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

*l’intérieur de l’établissement. Toutefois, en application de la Charte de Protection de l’Enfance du LFIB, ils devront suivre les règles d’accès s’appliquant aux personnes extérieures. »*

Ce texte a été rédigé de manière volontairement générale pour éviter toute nécessité de modification en cas d’évolution de la Charte.

Il est rappelé que toute modification du règlement de l’APE doit être décidée en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Le projet de modification devra être préalablement communiqué à l’Ambassadeur de France en Thaïlande et à la Présidente de la Fondation, dont les avis seront portés à la connaissance de l’assemblée. Les deux modifications (vote et accès) seront soumises simultanément afin de simplifier et d’accélérer la procédure.

### **13. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L’APE**

La date de la prochaine réunion avec le Bureau de l’APE est fixée le mardi 17 juin à 14h.

L’assemblée générale est prévue le même jour à 17h30, en ligne, afin de permettre au plus grand nombre de parents de participer.